

MODALITES DE REMBOURSEMENT DE FRAIS

Rédacteur : Comité d'organisation des Yonex Internationaux de France de Badminton 2018 (Yonex IFB)
A l'attention des : Bénévoles et juges de lignes des Yonex Internationaux de France de Badminton 2018.

A l'occasion de l'organisation des Yonex IFB 2018, la Fédération Française de Badminton (FFBaD) fait appel à des bénévoles et à des juges de lignes.

A ce titre, la FFBaD prend à sa charge les dépenses suivantes :

TRANSPORT

Pour le bénévole/juge de ligne sont pris en charge les frais de déplacement en transport en commun (RER, Transilien, Métro, Bus, Tramway), et/ou les frais de déplacement en train, et/ou les frais de covoiturage, le tout dans la limite de 60 euros. Cela s'applique sous réserve de présentation des titres de transports originaux et des justificatifs de paiement.

Il est précisé que :

- Les cartes mensuelles ne sont pas prises en charge.
- Les frais de transports en avion et voiture ne sont pas pris en charge.

HEBERGEMENT

Les frais d'hébergement ne sont pas pris en charge par la FFBaD.

Cependant, en fonction du lieu de résidence du candidat et de ses missions sur l'événement, la FFBaD peut proposer un hébergement au moment de la sélection. Dans ce cadre-là, la FFBaD prendra en charge les frais d'hébergement.

L'hébergement se fait en chambre partagée avec d'autres membres de l'organisation, dans un hôtel sélectionné par la FFBaD.

RESTAURATION

La restauration est prise en charge par la FFBaD pendant la mission du bénévole/juge de lignes sur le site de l'événement.

En fonction de la date et l'horaire de convocation du bénévole, un repas est proposé et pris en charge par la fédération sur le lieu de l'événement.

Dans le cas où le bénévole est en mission extérieure au lieu de l'événement, la FFBaD prend en charge le repas à hauteur de **10 euros (dix euros)**, sous réserve de présentation du justificatif de paiement.

Informations complémentaires :

- Lors de la phase de montage du vendredi 20 octobre au lundi 23 octobre inclus : la restauration sera prise en charge en fonction des missions et sur confirmation du bénévole.

- Lors de la phase de démontage le dimanche 29 octobre, un panier sandwich est proposée sur inscription. Les inscriptions se feront pendant l'événement.

Il est précisé que :

- Aucune demande de remboursement de frais de restauration n'est acceptée si la fédération a mis à disposition du bénévole et du juge de lignes une restauration.
- Les remboursements de frais de restauration ne pourront excéder 10€ par repas et sous réserve de présentation des justificatifs originaux.

PROCEDURE

Les demandes de remboursement de frais doivent être effectuées sur le formulaire joint à cette note et doivent être envoyées après l'événement, avant le **1^{er} décembre 2018**.

Aucune feuille de remboursement n'est récupérée durant l'événement.

Au-delà du 1^{er} décembre 2018, aucune demande de remboursement n'est prise en compte.

Attention :

- **Les justificatifs scannés ne sont pas acceptés.**
- **Les reçus de cartes bancaires ne sont considérés comme des justificatifs.**

Envoi par courrier à l'adresse suivante :

**Fédération Française de Badminton
A l'attention de Silvia E Sousa
9-11 avenue Michelet
93583 Saint-Ouen Cedex**

Pascal BILDSTEIN
Directeur de l'événement